

COMITE SYNDICAL DU 16 mars 2018

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 mars 2018 – 19H30

L'an deux mille dix-huit, le seize mars à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Claude REVEAU – Président par suppléance le 1^{er} mars 2018, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

CAESE

ABBEVILLE LA RIVIERE	Eric MEYER
BOISSY LA RIVIERE	Laetitia KOUMAH
	Dominique LEROUX
BOISSY LE SEC	Sophie DARCEL
BOUTERVILLIERS	Francis TASSIN
BRIERES LES SCELLES	Sylvie JOUARD
	Michel ROULAND
CHALO ST MARS	Julien PILLAULT
	Christine BOURREAU
CHALOU MOULINEUX	Geneviève MENNELET
FONTAINE LA RIVIERE	Jean-Benoît DE VERICOURT
GUILLEVAL	Yves ABATE
MONNERVILLE	Jean-Pierre BELJAMBE
MORIGNY CHAMPIGNY	Karine NEIL
	Jérôme LENOIR
ORMOY LA RIVIERE	Jean Claude REVEAU
	Marie Thérèse SYROID
PUSSAY	Grégory COURTAS
SACLAS	Agnès GRAVIS
	Lionel DEBELLE
SAINT CYR LA RIVIERE	Ludovic CHACHIGNON
	Patrick BOCQUILLON
SAINT HILAIRE	Bernard LEPRINCE
	Aurélien MILLORY

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude REVEAU, président par suppléance, à 19h35.

Point n° 1 - nomination du secrétaire de séance

Les membres du comité ont choisi Monsieur Francis TASSIN de la commune de BOUTERVILLIERS comme secrétaire de séance.

Point n°2 : Approbation des comptes rendus des Comités Syndicaux du 23 novembre 2017 et du 20 décembre 2017

Les membres du comité approuvent à l'unanimité les Comités Syndicaux du 23 novembre 2017 et du 20 décembre 2017 et sont invités à venir signer le registre en fin de séance.

Point n°3 : rapport d'orientation budgétaire 2018

Conformément aux dispositions de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal de plus de 10 000 habitants et comportant en son sein une commune de 3 500 habitants et plus, le président doit présenter dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires.

COMITE SYNDICAL DU 16 mars 2018

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés dans l'article D2312-3 du CGCT créé par le décret 2016-841 du 24 juin 2016, dont l'objet est la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales.

Monsieur REVEAU procède à la présentation du ROB.

Conformément au CGCT, la présentation du rapport d'orientation budgétaire donne lieu à un débat dit Débat d'Orientation Budgétaire.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Prend acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire et prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.
- Approuve à l'unanimité le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.

Celui-ci sera mis à la disposition du public dans les locaux du SEDRE ainsi que sur le site internet du syndicat : www.sedre91.fr.

Madame MENNELET de la commune de CHALOU MOULINEUX demande ce que l'on doit faire lorsque les usagers déménagent sans rendre leur carte. Monsieur REVEAU lui répond qu'il faut alors les désactiver sur le logiciel du SIREDOM. Il en est de même pour les cartes perdues ou volées.

Questions diverses

Monsieur REVEAU informe l'assemblée que nous avons reçu l'arrêté interdépartemental portant fusion entre le SICTOM DU HUREPOIX et le SIREDOM. Celui-ci est disponible au secrétariat du SEDRE.

Il informe que les dates des prochains comités seront :

- 30 mars : élections
- 10 avril : budget

Pour les bacs de prêts pour les manifestations communales : merci de prévenir 15 jours avant et non pas 3 jours comme on peut parfois le voir. Une exception sera faite pour les dépôts sauvages.

Fin de séance à 20h30